PERIN (*Jean Marie Célestin*), Officier, (Saint-Josse-ten-Noode, 29.8.1874 - Anvers, 4.5.1951). Fils de Jean-Baptiste et de Bauts, Célestine.

Après ses études moyennes, Jean Perin, âgé de 16 ans, s'engage le 20 septembre 1890 au 4e Régiment de lanciers à Gand, pour une période de 8 ans et 11 jours. Il y conquiert ses premiers galons (brigadier le 18 décembre 1890, maréchal des logis le 13 décembre 1892, 1er maréchal des logis le 8 juillet 1896). Il passe l'examen pour l'accession à la sous-lieutenance, mais il sait que sa nomination à ce grade se fera attendre en raison des lenteurs de l'avancement à cette époque. Le 12 avril 1898, il offre ses services à l'Etat indépendant du Congo. L'offre est acceptée et, le 14 mai, il est placé en congé illimité et avisé que, pendant son séjour au Congo, il continuera à figurer pour mémoire au tableau d'avancement de l'armée en conservant le rang qu'il occupe actuellement, mais qu'il ne pourra être élevé à la sous-lieutenance qu'à sa rentrée au pays et après y avoir repris du service. En conséquence, il a signé, le 13 mai 1898, un rengagement de 4 ans comme sous-officier.

A la Force publique, il est engagé pour 3 ans en qualité de sous-lieutenant. Il s'embarque à Anvers le 6 juin et arrive à Boma le 4 juillet 1898. Il est désigné pour la zone Rubi-Uele et rejoint, le 26 août, son premier poste à Enguettra. Il le commande pendant 8 mois.

Son chef de zone, le commandant Verstraeten, jugeant Perin plus apte au «service d'expédition» qu'au commandement d'un poste, le désigne en avril 1899 pour occuper la région du Haut-Rubi et y mettre en train l'exploitation du caoutchouc. Perin commence par ouvrir la route de Buta à Zobia, route qu'emprunte fin juin l'inspecteur d'Etat Chaltin qui, après un congé en Europe, regagne l'enclave de Lado et rencontre Perin à Zobia le 1er juillet. Perin poursuit alors sa mission consistant à établir un poste à Zagiri, sur le Haut-Rubi, mais la révolte des populations Bakere oblige Perin à se replier vers Buta.

Entre-temps, ayant appris que le rythme des nominations de sous-lieutenant a été plus rapide qu'initialement prévu et sachant qu'il risque d'être dépassé s'il ne reprend pas rapidement du service en Belgique, Perin a demandé en septembre 1899 à pouvoir rentrer en Europe avant l'expiration de son terme de service. Compte tenu de ces raisons et de la manière favorable dont son service au Congo a été apprécié, sa demande est agréée «par mesure exceptionnelle». Déjà en possession de son ordre de marche, il reste cependant volontairement à Buta pendant que son chef, le commandant Verstraeten, mène en février 1900 une opération contre les Azande du sultan Enguettra. Ce dernier avait interdit son territoire aux agents de l'Etat et s'attaquait aux pirogues transportant le ravitaillement officiel.

Perin descend alors vers Boma et y arrive au moment où s'y produit la révolte du fort de Shinkakasa (17 avril 1900). Avec tous les officiers présents dans la capitale, il participe à la répression de la mutinerie. Le 3 mai, il est «démissionné sur sa demande». Il s'embarque le lendemain pour débarquer à Anvers le 23 mai 1900.

Ayant repris du service à l'armée, il est nommé sous-lieutenant le 26 septembre 1900 et désigné pour le 1er Régiment de chasseurs à cheval mais, dès le 17 octobre, il est, à sa demande, détaché à l'Institut cartographique militaire, situation administrative d'alors pour les officiers détachés au service de l'Etat indépendant.

Le 16 décembre 1900, Perin s'embarque à Anvers en qualité de lieutenant de la Force publique, grade auquel il a été nommé en date du 16 septembre, et arrive à Boma le 5 janvier 1901. Il est désigné pour l'enclave de Lado.

En route pour rejoindre son poste — trajet qui, à l'époque, exigeait plus de 3 mois de voyage — Perin est retenu dans la zone Rubi-Uele par le commissaire général Lahaye, commissaire de district de l'Uele, qui prépare une expédition contre les Ababua. Ceux-ci, fin 1900, avaient attaqué le poste de Libokwa, capturé 45 soldats, pris 45 fusils et 48 000 cartouches. Perin participe à toute l'opération, d'abord en conduisant l'avant-garde vers le lieu de concentration, ensuite à la tête d'un des trois pelotons de la colonne de 600 hommes, réunie en juin 1901 à Bomokandi par le capitaine Laplume. A l'issue victorieuse de l'expédition, Perin est désigné, toujours par le commissaire général Lahaye, pour exercer le commandement du poste de Buta; fonction qu'il occupe jusqu'en janvier 1902. A ce moment, en effet, le gouverneur général ayant appris que Perin, désigné par lui pour l'enclave, ne s'y trouvait toujours pas, ordonne de l'y envoyer sur-le-champ. Perin se met en route avec un gros détachement de soldats qu'il doit conduire au Nil. Mais atteint de dysenterie, il doit rebrousser chemin à Bomokandi, y laissant son détachement.

Il arrive à Léopoldville le 16 juillet 1902 où le médecin de l'Etat déclare que, en raison de la forme très grave de sa maladie, le retour en Europe s'impose. Arrivé à Boma le 21 juillet, Perin obtient cependant du vice-gouverneur général Wangermée de pouvoir achever son terme de service. Il est, dès lors, attaché le 6 août au district de Matadi mais, souffrant d'une congestion du foie consécutive à une hépatite aiguë, il doit redescendre à Boma et y embarquer deux jours plus tard pour arriver à Anvers le 25 septembre 1902.

La carrière africaine de Perin s'achève ici, contre son gré et celui de Wangermée qui, dans ses notes du 3 septembre 1902, le juge bon officier, déclarant qu'il doit être rengagé dès son complet rétablissement, avec le grade de capitaine.

Le 12 mai 1903, Perin épouse Maria Thuysbaert.

Après neuf mois de repos, le 26 juin 1903, Perin reprend avec le grade de sous-lieutenant du service au 4e Lanciers. Lieutenant le 26 septembre 1908, porte-étendard du 25 janvier 1911 au 18 avril 1913, il poursuit, dans son régiment, une carrière sans histoire jusqu'à la déclaration de guerre.

Durant la guerre, toujours présent au front, Perin participe à tous les combats où le 4e Lanciers est engagé. Capitaine en second le 30 avril 1915 et capitaine-commandant le 15 novembre de la même année, il termine la guerre à la tête de son escadron. Cité plusieurs fois à l'ordre du jour, il reçoit la Croix de guerre le 23 juillet 1918 et, le 20 novembre, est fait chevalier de l'Ordre de Léopold avec palme et la citation suivante : «Officier de haute valeur, d'une bravoure et d'un sang-froid reconnus. Possède au plus haut point un ascendant complet sur la troupe qu'il commande. Présent au front depuis 40 mois. Le 18 mars, était commandant de la grand-garde du Reigersvliet et soumis à un bombardement extrêmement violent suivi d'une attaque qui enleva ses petits postes, résista victorieusement dans la tête de pont puis, des renforts lui étant arrivés, prit la direction de la contre-attaque et reconquit tous les postes qui lui avaient été enlevés, malgré un bombardement qui dura pendant toute la journée».

Après l'armistice, il exerce, à partir du 17 octobre 1919, les fonctions d'adjudant-major de son régiment. Nommé major le 12 novembre 1920, il est désigné pour le 3e Régiment de chasseurs à cheval, puis, le 8 mars 1923, pour commander le bureau de recrutement de Malines. Le 20 avril 1926, Perin est désigné pour le dépôt de remonte de l'armée, qu'il commandera jusqu'à sa mise à la retraite le 1er octobre 1930, au grade de lieutenant-colonel, grade auquel il avait été promu le 26 juin 1927.

Passé dans le cadre de réserve, il est nommé colonel le 26 mars 1931. Atteint par la limite d'âge, il cesse d'en faire partie le 30 septembre 1935. Il est nommé général-major de réserve honoraire le 27 août 1938.

En mai 1940, il se met à la disposition du Ministre de la Défense nationale mais, n'en recevant aucune réponse, il se retire en France pour ne rentrer en Belgique qu'en septembre 1944. Le 5 janvier 1945, il est commissionné colonel de réserve de complément pour la durée de la mobilisation dont la fin marquera aussi la cessation définitive de ses activités militaires.

Jusqu'à son décès, survenu le 4 mai 1951 à l'âge de 77 ans, le général Perin se consacre activement à des organisations coloniales. Il fut président de la section anversoise des Vétérans coloniaux, secrétaire général du Cercle royal africain d'Anvers, vice-président et administrateur des Journées coloniales de Belgique.

Outre celles déjà citées, le général Perin était titulaire des distinctions suivantes : grand officier de l'Ordre de Léopold II, commandeur des Ordres de Léopold et de la Couronne, officier de l'Ordre royal du Lion, huit chevrons de front.

29 octobre 1986.
L.-F. Vanderstraeten.

Sources : Musée royal de l'Armée, Registre des matricules et dossier personnel. — Musée royal de l'Afrique centrale, 20, Papiers Louis Chaltin. — Ministère des Relations extérieures, Archives africaines, SPA 4021 (K 1721), SPA 1194, dossier 175, SPA 183 ; Registre des matricules, vol. 868, n° 2400. — *Bull. Vétér. colon.*, nov. 1937. — Lejeune-Choquet, A. 1906. Histoire militaire du Congo, Bruxelles.

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. VIII, 1998, col. 341-344